



Montreuil, le 17/02/2019

Formation rénovée des AAPFiP stagiaires Groupe de travail du 19 février 2020 Ce qu'en pense la CGT Finances Publiques

La DGFIP a décidé il y a maintenant près de 3 ans de revoir en profondeur les formations initiales des lauréats des concours de catégories A, B et C. La logique qui prévaut est d'orienter la formation sur le poste occupé en première affectation tout en durcissant les conditions de titularisation.

Ainsi, la mise en œuvre de la formation initiale « rénovée » des inspecteurs des finances publiques stagiaires (en septembre 2018) ampute leur scolarité de 3 mois et rend probatoire le stage pratique qui passe de 6 mois à 3 mois.

Celle des agents administratifs principaux (AAPFiP) stagiaires sera mise en place à compter du 18 mai 2020, date de rentrée des stagiaires de la promotion 2020...et malheureusement pas de véritable formation initiale à l'horizon.

La formation en établissement passe de 6 semaines à 2,5 mois. Elle est suivie d'un stage probatoire dans la direction d'affectation de 9,5 mois, au cours duquel des stages adaptés aux premiers métiers leur seront proposés.

Cette formation initiale (d'un total de 206 heures) sera la reprise quasi à l'identique du contenu de la partie « socle » de la formation initiale rénovée des contrôleurs stagiaires. Elle sera complétée par un module, gestion publique ou fiscalité des particuliers ou fiscalité des professionnels (d'une durée de 24 heures), pour « préparer » les agents à leur prise de poste début août.

Contenu	Volume horaire
Environnement DGFIP	18,5
Approche de la gestion publique	23
Fiscalité directe locale	3
Impôt sur le revenu	9
Impôt sur les sociétés	3
TVA	15
RH	9
Positionnement	9
Communication	6
Relations à l'usager	7,5
Numérique	2
Bureautique et poste de travail	12
Enseignements juridiques	19,5
Comptabilité générale	36
Recouvrement	20
Recherche documentaire – rédaction administrative	13,5
TOTAL en heures	206

Sur le papier, l'administration affiche l'ambition d'une formation initiale plus professionnalisante. Selon elle, la formation en école devrait permettre aux stagiaires de bénéficier de connaissances plus approfondies. Elle portera sur l'environnement de la DGFIP afin que les stagiaires acquièrent des savoirs suffisamment étendus pour rejoindre leurs postes d'affectation.



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr | cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr | dgfip@cgt.fr | 01.55.82.80.80 -
7 : 01.48.70.71.63 K : @cgt_finpub (Syndicat National cgt finances publiques) F : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



Qu'en est-il réellement ?

En reprenant à l'identique la partie généraliste de la formation de contrôleur, l'administration fait l'économie d'une véritable réflexion sur le positionnement du cadre C dans les services.

Elle gomme les spécificités des missions dévolues aux cadres B et C de la DGFIP, faisant fi au passage des doctrines d'emplois.

Le contexte de suppressions massives de postes pousse au pragmatisme. Aujourd'hui, ce sont les collègues présents qui assurent le fonctionnement des services, peu importe leur grade.

Pour la CGT finances Publiques, la question de la reconnaissance des qualifications et de la rémunération qui en découle directement est posée.

Pour la CGT Finances Publique, l'allongement d'un mois de la formation initiale n'est pas à la hauteur des besoins en formations des collègues de catégorie C. Elle occulte en quasi totalité la partie métier, renvoyée à une formation de 3 semaines en retour école ou dans les centres interrégionaux de formation. C'est totalement insuffisant pour se former sur son poste de 1ère affectation.

Cela revient encore une fois à confier en grande partie la formation des stagiaires aux collègues déjà en poste, qui malheureusement ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions au quotidien.

Pour autant, la question du tutorat n'est pas évoquée. Quid de la désignation des tuteurs, de leur formation, des décharges de services auxquelles ils pourraient légitimement prétendre ?

En conclusion, pour la CGT, il est grand temps que les agents de catégorie C bénéficient d'une véritable scolarité en école avec une partie carrière, une partie métier et de véritables stages d'application dans les services.



Toutes et tous en grève pour des manifestations d'ampleur le 20 février, pour nos retraites, pour notre modèle social, pour l'avenir de la Fonction Publique et de la DGFIP, pour notre avenir à toutes et tous !